

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 juin 2018 à 18 h 00

Commune de BEAUMES-de-VENISE

Présents : Jérôme BOULETIN, Bruno ALLEMAND, Sabine SOL, Alain XAVIER, Suzanne VAUTE, Liliane JEACOMINE, Jean-Noël POTTAM, Jean-Jacques VIX, Jacques GARRIGUES, Thérèse VOGL, Denis VIAL, Corinne AMERICO, Christophe CHABRAN, Meredith PONGE.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis PAULEAU donnant pouvoir à Alain XAVIER, Roger BEZERT donnant pouvoir à Bruno ALLEMAND, Corinne BERNARD donnant pouvoir à Sabine SOL

Absents : Régine BREMOND, Véronique CONSTANTIN.

Secrétaire de séance : Christophe CHABRAN.

Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1. Création d'un emploi de personnel saisonnier pour assurer le portage des repas

L'EHPAD « Résidence Christian GONNET » a informé la commune qu'à compter du 1^{er} juillet 2018 il ne pourrait plus assurer la prestation de portage des repas aux personnes âgées qui en bénéficient.

Afin de maintenir le service durant la période estivale et de laisser à la commune le temps de trouver des solutions d'organisation de ce service, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de personnel contractuel correspondant à un accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer 1 poste d'Adjoint Technique territorial, 1^{er} échelon, Indice Brut 347, Indice Majoré 325 au prorata du nombre d'heures faites, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe les membres de son Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une requête en justice formulée par une administrée devant le Tribunal Administratif de NIMES – enregistrée le 7 mars 2018 sous le numéro 1800769-1, demandant l'annulation du permis de construire n° 084.012.17.C0006 délivré par la commune le 27 juillet 2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 47-04-16 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2016 donnant délégation de pouvoirs au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de défendre la commune dans ce dossier, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et propose de désigner la SELAS Adamas – Affaires publiques, représentée par Maître Jean-Marc PETIT – 69006 LYON.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Projet de Bibliothèque – Mobilier - Demande de subvention à La DRAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déplacement de la bibliothèque qui est un bâtiment ancien situé dans le centre du village et qui à ce jour ne répond plus aux normes électriques, thermiques ainsi qu'aux normes d'accessibilité.

La nouvelle bibliothèque sera installée dans le bâtiment « Maison des dentelles » et pour permettre son aménagement, des travaux de réhabilitation et mises aux normes sont en cours de réalisation.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant le mobilier de la Bibliothèque à hauteur de 50%.

Le projet concernant le mobilier de la bibliothèque a été estimé à 35 000.00 € HT :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DRAC	17 500.00 €
<u>Autofinancement:</u>	<u>17 500.00 €</u>
Total	35 000.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Acquisition de mobilier pour la Bibliothèque – Choix du prestataire

Considérant que dans le cadre des travaux du déplacement de la bibliothèque dans le bâtiment existant de la Maison des Dentelles il convient de faire l'acquisition de mobilier,

Considérant qu'il s'agit d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que 3 entreprises ont été consultées,

Vu les offres des trois entreprises :

- IDM 99 991.67 € HT
- BORGEAUD 33 202.92 € HT
- ARCH'OFFICE 46 088.70 € HT

Considérant qu'au vu des projets présentés il est proposé de retenir la proposition de MOBIDECOR - BORGEAUD Bibliothèque,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Participation financière 2018 à la commission intercommunale du Canal de Carpentras

La commission intercommunale du Canal de Carpentras, dont la commune est membre a été créée en 2004 afin d'élargir la gestion aux communes.

L'objet de cette commission reste l'implication des élus locaux dans les orientations à donner au Canal de Carpentras afin de répondre aux attentes des habitants de la région.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la participation financière à la commission qui pour 2018 s'élève à 1 447.00 €

Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal.

6. Maîtrise d'œuvre pour la création d'une Bibliothèque et d'un Office de Tourisme – Avenant n° 1

Vu la décision n° 08-11-16 du 2 novembre 2019 qui a attribué le marché concernant la maîtrise d'œuvre pour la création d'une Bibliothèque et d'un Office de Tourisme à la SARL ARCHIBLOC (Orange) pour un montant de 25 200.00 € HT calculé sur un coût prévisionnel des travaux de 200 000.00 € HT,

Vu les décisions n° 11-12-17 du 19 décembre 2017 et n° 01-02-18 du 2 février 2018 concernant le choix des entreprises du projet de création d'une bibliothèque et d'un office de tourisme,

Considérant que le budget de l'opération a augmenté entre les phases APS et APD/PRO car il a été demandé de rajouter la mise en accessibilité du bâtiment,

Considérant que le nouveau montant des travaux validé par le maître d'ouvrage est de 261 414.26 € HT après négociation avec les entreprises,

Vu les pièces administratives de l'opération dans le cadre de l'article 13.4 du CCAP et des articles 161 et 162 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avenant qui propose un réajustement de 7 738.20 € HT ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 32 938.20 € HT,

Il est proposé d'approuver cet avenant,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Projet de création d'une Bibliothèque et d'un Office de Tourisme – Avenant n° 1 du lot 3-Menuiserie/serrurerie

Vu les décisions n° 11-12-17 du 19 décembre 2017 et n° 01-02-18 du 2 février 2018 concernant le choix des entreprises du projet de création d'une bibliothèque et d'un office de tourisme,

Considérant que le lot 3 Menuiserie/serrurerie a été attribué à l'entreprise BACCOU pour un montant de 45 147.25 € HT,

Considérant que de travaux modificatifs ont une incidence de + 204.68 € HT qui se détaille comme suit:

→ Moins-value : suppression des brises soleils extérieurs sur le châssis vitré ouest (- 936.53 € HT)

→ Plus-values : découpe des vantaux de la porte intérieure du SAS existant pour éviter la démolition du carrelage / pose d'un film opalescent sur le vitrage du châssis de la mezzanine (+ 755.50 € HT) et pose d'un store intérieur sur le châssis vitré ouest de l'office de tourisme en remplacement des brises soleils extérieurs (+ 385.71 € HT),

Vu l'avenant qui propose un réajustement de + 204.68 € HT, ce qui porte le montant du lot n° 3 Menuiserie/serrurerie à 45 351.93 € HT

Il est proposé de valider l'avenant,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Les travaux de l'office de tourisme sont terminés depuis deux mois et il est prévu que l'office intègre les locaux dès que la ligne téléphonique sera installée. En attendant la commune accueille une permanence en mairie afin qu'un point d'accueil soit maintenu sur la commune.
- Remerciements des associations suivantes pour la subvention 2018 :
 - Amicale pour le don de sang bénévole de Beaumes-de-Venise
 - Club de l'amitié
 - Avenir Cycliste de Beaumes-de-Venise
- Cantine : Pour la rentrée scolaire 2018-2019, 3 animateurs du Foyer Rural viendront en renfort sur le temps cantine pour encadrer les enfants.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 18 h 30.